LES INDISPENSABLES POUR NAVIGUER

Avoir tous ses papiers

Vous souhaitez passer le permis fluvial ;
Vous avez perdu votre permis et souhaitez un duplicata ;
Vous êtes titulaire d'un permis mer et vous souhaitez obtenir le permis fluvial ;
Vous voulez vous assurer que votre bateau est bien en conformité avec la réglementation ;
Vous êtes étranger et vous désirez savoir si votre permis est valable en France ;
Vous avez acheté un bateau à l'étranger et souhaitez le faire inscrire en France ;
Pour tous les aspects réglementaires (mise en service ou radiation, carte de circulation, changement de situation), un seul interlocuteur : le service d'enregistrement des titres de navigation en eaux intérieures.

DDTM du Nord
Délégation à la Mer, au Littoral et à la Navigation Intérieure
Pôle Navigation Intérieure
299, rue Saint Sulpice
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 03 27 94 55 60
ddtm-dmlni-douai@nord.gouv.fr

DRIEA
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France
Département Sécurité des Transports Fluviaux
21-23 rue Miollis - 75732 PARIS CEDEX 15
Tél : 01 40 61 80 80
dstf.sst.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
Service Mobilités et Crises
14, rue du Maréchal Juin - BP 61003
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 88 91 00
ddt-pn@bas-rhin.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique
Service Transport et Risques
Unité Sécurité des Transports
Centre Instructeur de Sécurité Fluviale
10, boulevard Gaston Serpette - BP 53606
44036 NANTES
Tél : 02 40 67 26 20
ddtm-cisf@loire-atlantique.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Rhône
Service sécurité et transports
Unité permis et titres de navigation
165, rue Garibaldi – CS 33862
69321 LYON CEDEX 3
Tél : 04 78 62 52 52
ddt-ptn@rhone.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne
Services des Risques et Gestion de Crise
Unité Navigation et Sécurité Fluviale
Cité Administrative - Bâtiment A
2, boulevard Armand Duportal - BP 70001
31074 TOULOUSE CEDEX 09
Tél : 05 61 10 60 80
ddt-unsf-srgc@haute-garonne.gouv.fr

Naviguer sereinement

Vérifiez la situation du réseau
Grâce à l'application NAVI (disponible sur AppStore et PlayStore), prenez connaissance en temps réel les conditions de navigation et l'état du réseau fluvial français (réseau VNF et autres gestionnaires). Vous pouvez accéder en temps réel aux avis à la batellerie, aux horaires et coordonnées de contact des ouvrages et consulter les sas d'écluses indisponibles, les mouillages et débits ainsi que les hauteurs libres ou encore les restrictions en période de crue ou le calendrier des marées. Toutes ces informations sont consultables en itinérance grâce à la géolocalisation, et en mode hors-connexion

© VNF/Damien Lachas

Retrouvez toutes les informations sur la navigation sur VNF.fr, rubrique Naviguer comme plaisancier.

Vérifier la météo
Consultez toujours les prévisions météo locales avant d'effectuer votre sortie ; les vents et les conditions de navigation peuvent évoluer rapidement : www.meteofrance.com

Obtenir sa vignette

Le service Plaisance dédié à l'achat de la vignette a évolué ! Plus simple et plus rapide, obtenez désormais votre vignette en quelques clics. Rendez-vous sur : www.vignettes-plaisance.vnf.fr
Le péage est à acquitter par tout propriétaire de bateau de plaisance*. Il est dû pour toute embarcation de longueur supérieure à 5 mètres ou dotée d'un moteur de 9,9 CV (soit 7,29 Kw) ou plus. Les personnes publiques propriétaires de bateaux utilisés, pour l'exercice de leurs fonctions, par les officiers de police et agents de la force publique, les sapeurs-pompiers, les agents de la protection civile, du service des douanes et les agents mentionnés à l'article L.4462 du code des transports, sont exemptées du péage. Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur les voies navigables confiées à VNF en respect de la réglementation en vigueur. Il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial.
Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses. En ce qui concerne l'exercice de la navigation de plaisance, des activités nautiques et motonautiques spécifiques, comme le ski nautique, le jet ski, etc. il est nécessaire de consulter auprès des services locaux ou sur internet, le règlement particulier de police de la navigation du lieu de la pratique.
En application des conditions générales de ventes (CA du 19/12/2017), la vignette n'est pas échangeable, ni remboursable, ni annulable et ne dispense pas :

- du paiement de certains services exceptionnels, tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pente d'eau, etc. ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation, ouvrages particuliers ;

- des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet de VNF : www.vnf.fr/vnf/services/
*Code des transports – Délibération du conseil d'administration de VNF du 29/09/2016.

Accéder au service Plaisance

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

© VNF/Vincent Colin

Bienvenue sur le réseau de Voies navigables de France

Contacts Voies navigables de France

Pour tout renseignement sur le réseau :

Numéro unique
0800 863 000
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Siège
175, rue Ludovic Boutleux - CS 30820
62408 BÉTHUNE Cedex
Tél. : +33 (0)3 21 63 24 24
www.vnf.fr

directions territoriales - Régions

▸ **Bassin de la Seine**
18, quai d'Austerlitz - 75 013 PARIS
Tél. : 01 83 94 44 00
dt.bassindelaseine@vnf.fr

▸ **Centre-Bourgogne**
1, Chemin Jacques de Baerze
CS 36229
21062 DIJON Cedex
Tél. : 03 45 34 13 00
dt.centrebourgogne@vnf.fr

▸ **Rhône Saône**
2, rue de la Quarantaine - 69 321 LYON cedex 05
Tél. : 04 72 56 59 00
dt.rhonesaone@vnf.fr

▸ **Strasbourg**
4, quai de Paris - CS 30367
67 010 STRASBOURG cedex
Tél. : 03 67 07 92 15 ou 03 88 75 65 06
dt-strasbourg@vnf.fr

▸ **Nord-Pas-de-Calais**
37, rue du Plat - BP 725 - 59 034 LILLE cedex
Tél. : 03 20 15 49 70
dt.nordpasdecalais@vnf.fr

▸ **Nord-Est**
169, rue de Newcastle
CS 80062 - 54 036 NANCY cedex
Tél. : 03 83 95 30 01
dt.nordest@vnf.fr

▸ **Sud-Ouest**
2, Port-Saint-Étienne - BP 7204
31 073 TOULOUSE cedex 7
Tél. : 05 61 36 24 24
dt.sudouest@vnf.fr

Les atouts touristiques

Les maisons éclusières au service du tourisme

Une grande partie des maisons éclusières est habitée soit par des agents de Voies navigables de France, soit par des tiers ; Les bâtisses inoccupées et situées sur des axes touristiques représentent quant à elles de réelles opportunités pour développer des produits touristiques : restauration, hébergement, location de matériel de loisirs (canoës, vélos, etc.), activité associative, accueil et informations touristiques, parfois plusieurs de ces activités à la fois. Dans ce cadre, des avis de publicité sont diffusés par VNF afin d'identifier des porteurs de projet.

Par exemple, le long du canal du Midi et du canal latéral à la Garonne, plusieurs maisons éclusières, dont certaines du XVIIème siècle, ont été revalorisées depuis 2005 pour le plus grand bonheur des itinérants et résidents qui accèdent à des services situés dans des zones parfois reculées.

© VNF/Damien Lachas

© VNF/Vincent Colin

© VNF/Vincent Colin

LES BONNES PRATIQUES

Partager les chemins de halage

vélo & territoires
COORDINATEUR DU RÉSEAU NATIONAL CYCLABLE

Ces chemins historiquement dédiés aux services VNF et notamment aux éclusiers sont progressivement empruntés par les pêcheurs, les randonneurs à pied et surtout les touristes à vélo. Avec 91 % du réseau VNF situé à moins de 5 km du schéma national des véloroutes, ces dernières permettent de découvrir un condensé de patrimoine historique et culturel, avec un faible dénivelé, dans un environnement paysager attractif, et en reliant les pôles urbains entre eux. VNF travaille au côté de Vélo & Territoires, un réseau de collectivités, pour assurer un développement touristique à ces itinéraires fluvestres.

Des agents VNF sont aussi présents sur les chemins. Ce sont leurs lieux de travail, ils interviennent pour effectuer des travaux d'entretien et ainsi assurer de bonnes conditions de navigation aux plaisanciers ou bateliers et la sécurité de l'ensemble de tous.

Pour profiter pleinement de ces chemins, soyons vigilants et respectons nous les uns les autres.

© VNF/Vincent Colin

© VNF/Damien Lachas

© VNF/Vincent Colin

Respecter les autres usagers

De multiples activités de loisirs peuvent se côtoyer sur les cours d'eau. On peut y pratiquer parfois, sur certains espaces, de la voile, du canoë-kayak, de l'aviron ou même du ski nautique. Pratiquer ces activités ludiques et sportives dans le respect des autres usagers est l'affaire de tous ! Soyons vigilants.

© VNF/Vincent Colin

© VNF/Damien Lachas

© VNF/Damien Lachas

© VNF/Damien Lachas

© VNF/Vincent Colin

Protéger l'environnement

En 1985, l'association Teragir a créé le label Pavillon bleu. Cet écolabel international valorise les communes qui s'engagent notamment en faveur de la protection et de l'éducation à l'environnement. VNF, gestionnaire de plus de 600 sites de plaisance répartis sur l'ensemble de son réseau navigable, dont plus de 60 ports sous contrats de concession, a souhaité s'associer à l'association Teragir afin de promouvoir cet écolabel dans les ports de plaisance.
La notoriété internationale de ce label offre aux sites labellisés une véritable image de confiance pour le grand public, les acteurs portuaires et la clientèle.
Le tourisme fluvial est en effet pratiqué par une clientèle particulièrement attentive aux notions de développement durable et de bien vivre. C'est donc logiquement que VNF et l'association Teragir incitent les gestionnaires de ports de plaisance fluviaux à s'engager dans la démarche de labellisation et plus généralement une démarche environnementale de gestion des infrastructures fluviales.

Port de Castelsarrasin © VNF/Vincent Colin

Voies navigables confiées à VNF

Fleuve et rivière

Canal

Grand gabarit
Gabarit maximal : bateaux de plus de 90 m

Gabarit intermédiaire
Gabarit maximal : bateaux de plus 38,5 m et jusqu'à 90 m

Petit gabarit

Autres voies navigables

Réseau européen

Voie navigable non-confiée à VNF

Voie non navigable

Vélo & territoires

Ouvrage remarquable

Port de plaisance

Port de plaisance classé pavillon bleu

Port de plaisance marqué Accueil vélo

Port de plaisance classé pavillon bleu marqué Accueil vélo

Parc naturel

Carte : Qualcity - www.qualcity.com

Destinations phares

Avec ses 8 500 km de fleuves, rivières et canaux, le réseau navigable français est à la fois très étendu – le plus grand d'Europe – et très diversifié en termes de destinations, d'ambiances et de produits touristiques – de quelques heures pour les bateaux-promenade à plusieurs jours pour les croisières. C'est ce qui lui assure une fréquentation assidue depuis une cinquantaine d'années par les touristes étrangers. Paradoxalement, ces destinations sont moins connues de la clientèle française. Elles offrent pourtant un réservoir de destinations proches et « dépaysantes ».
Découvrez toutes nos destinations et sites remarquables sur VNF.fr

Le canal de la Sambre à l'Oise, un itinéraire multiculturel

Ce parcours, des plus bucoliques, est l'itinéraire le plus court pour rejoindre le bassin parisien et sera l'occasion de rencontres et de belles découvertes. Visitez les nombreux sites naturels, patrimoniaux, architecturaux ou culturels à proximité de la voie d'eau : la cité des bateliers de Thuin, le zoo de Maubeuge, la forêt de Mormal, la station touristique du Val Joly, le village de Maroilles, le Musée Matisse au Cateau-Cambrésis, etc. Vous longerez aussi des berges en partie aménagées propices aux activités de randonnée d'itinérance (cycle, promenade) et emprunterez par exemple L'EuroVelo 3, dénommée également « La Scandibérique », qui relie Trondheim en Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne.

Les canaux du Centre et de la Bourgogne

Les canaux du Centre et de la Bourgogne constituent la deuxième grande destination fluviale en France et le berceau du tourisme fluvial. Avec le canal de Bourgogne, le canal du Nivernais, le canal de Briare associé au canal latéral à la Loire, ils combinent la découverte d'un patrimoine bâti très riche avec la gastronomie, des vins parmi les plus prestigieux de France et la beauté des paysages traditionnels français tant appréciés par les touristes anglo-saxons.

© VNF/Damien Lachas

© VNF/Damien Lachas

Le canal du Midi et le canal du Rhône à Sète

De Toulouse à Arles, en passant par les plaines du Languedoc et les étangs littoraux, partez à la découverte de l'œuvre du génie Pierre-Paul Ricquet. Sur l'eau ou le long des canaux, goûtez les plaisirs de l'un des joyaux du patrimoine français, emblème de la destination France !

© VNF/Damien Lachas

© VNF/Damien Lachas

Le canal de la Marne au Rhin

© VNF/Damien Lachas

Très apprécié des plaisanciers, ce canal de 300 km de long permet notamment de relier Nancy à Strasbourg en traversant le parc naturel régional de Lorraine, les Vosges et la plaine d'Alsace. Il est ponctué d'ouvrages remarquables tels que la grande écluse de Réchicourt et le plan incliné d'Arzviller, un des ouvrages les plus fréquentés en France par les adeptes de la plaisance fluviale. Il permet d'admirer des paysages impressionnants, de découvrir des villages typiques, tels que Lutzelbourg ou de s'arrêter dans le port de Saverne, et de dormir juste en face du prestigieux château des Rohan.

La Seine, monument du tourisme fluvial

© VNF/Alexandra Lebon

En croisière ou dans les terres, des méandres de la Seine jusqu'à Paris, laissez-vous embarquer ! Avec près de 10 millions de passagers transportés en 2018 sur le bassin de la Seine, dont 8 millions en Île-de-France, le tourisme fluvial contribue à l'économie et à l'attractivité des territoires. La Seine est le quatrième « site » parisien le plus fréquenté derrière le Louvre, Notre-Dame et le Sacré-Cœur et devant la Tour Eiffel.

Grandes ou petites, les voies d'eau du Nord vous attendent

Les voies navigables traversent les territoires sans connaître les frontières. C'est le cas du canal de la Sambre à l'Oise.
Depuis la saison touristique 2021, il est de nouveau possible de relier l'Ile-de-France à la Belgique pour redécouvrir La Sambre, chère à l'auteur de « l'île aux trésors » Robert Louis Stevenson et aux amoureux de nature.
En attendant, profitez de votre visite pour naviguer sur la Deûle et découvrir la ville de Lille ainsi que ses villages alentours (Wambrechies, Quesnoy-sur-Deûle, Deûlémont). Laissez-vous séduire par les charmes du canal de Saint-Quentin ou encore de la Lys, pour voguer au gré de vos plaisirs.

© VNF/Damien Lachas

© VNF/Damien Lachas

La Garonne et le canal latéral à la Garonne

De Bordeaux à Toulouse, en bateau de croisière, en bateau de location, en péniche-hôtel ou plus simplement à vélo, cet itinéraire fluvial permet de découvrir d'une façon originale toutes les richesses du sud-ouest : villes médiévales, vins prestigieux et productions maraîchères pour une gastronomie généreuse.

© VNF/Antoine Bordessoule